

Toujours frivole quand il faudrait être sérieuse et sérieuse quand il faudrait être frivole, la France devenue cette sorte d'archéocratie style tardif, nous sert au quotidien le soap-opéra politicien de l'année,

On peut y admirer une nouvelle génération de politiques impubères revendiquant leurs statuts d'acteurs dans cette comédie à l'envers. Du sang neuf pour l'entreprise de dressage qui est en route et que rien n'interrompra.

Qu'importe toujours plus de restrictions des libertés individuelles, qu'importe les dissimulations, les simplifications et les privations puisque c'est voulu pour notre bien, puisqu'il s'agit de notre salut de super consommateurs au corps sain et à la liturgie de la planète propre.

Un grand vent d'immatunité souffle sur notre civilisation exténuée, gavée d'illusions lyriques pour scouts en folie.

Les miettes de la parade du 11 janvier dernier sont déjà récupérées pour jeter cette date dans le néant des discours.

On pourra toujours la sortir dans les grandes occasions, la brandir devant les caméras, en faire n'importe quoi.

J'abomine allégrement ces fétichistes de la réforme qui ne devraient l'appliquer qu'à leur caste, ils provoquent en moi une répugnance instinctive qui vient de loin.

Avec eux rien ne pourra se terminer bien car nous ne croyons plus qu'ils nous donnerons les moyens d'obtenir notre bonheur.

« Il ne suffit pas d'être inutile, encore faut-il être odieux » (Francis Blanche). **PN**

POUR NOUS RETROUVER EN LIGNE : DES DOSSIERS, DES VIDEOS, DES EMISSIONS, DE LA MUSIQUE, ETC...
<http://www.demainlegrandsoir.org>

Rédaction : Pascal Noebes, Eric Sionneau. **Assistance technique :** Jean-Michel Surget.

Illustration : Yetchem **Diffusion :** Véronique Housset, M.G.

Le canard est à votre disposition à Tours dans les bars et restaurants suivants : au Buck Mulligan's (37 rue du Grand Marché), Serpent volant (54 rue du Grand Marché), Le Bergerac (93 rue Colbert), Au Petit Soleil (18 rue du Petit Soleil), Le Temps des Rois (3 place Plumereau), les Frères Berthom (5 rue du Commerce) le Mc Cool's (81 rue du Commerce), la Cabane (87 rue du Commerce), Le Caméléon (53 rue du commerce), Les Enfants Terribles (22 Rue de la Rôtisserie), Scarlett Café (70 rue Colbert), Le Balkanic, 83 rue Colbert, «Chez Dagobert» (31 rue du Grand Marché). **On le trouve aussi** aux Studios (2 rue des Ursulines). **A Loches :** La mère Lison (23, Grande-Rue). **A Blois :** Liber-Thés (21 avenue Président Wilson). **Le journal est diffusé également aux salarié-e-s de La Poste, de France-Télécom, de Michelin et de la FPA.**

Vous pouvez nous écrire à « Demain Le Grand Soir » Radio Béton, 90, Maginot 37100 Tours ou sur demainlegrandsoir@gmail.com

N'hésitez pas, si vous avez des infos à faire passer à l'antenne.

Vous pouvez également recevoir le canard chez vous en nous envoyant une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse, nous soutenir en envoyant ou en déposant des ramettes de papier (à Radio Béton) ou en adhérant « Aux Amis de Demain Le Grand Soir », 14 allée des Closeries, 37520 La Riche. (cotisation : 5 euros/an).

DEMAIN la chronique LE GRAND SOIR

MARS
2015
n° 105

Supplément papier de l'émission diffusée tous les mercredis de 19h à 20h sur Radio Béton 93.6 et sur www.radiobeton.com.

Il y eut un silence qui s'étendit très loin, jusqu'au fond des ruelles boueuses. Le vent s'était arrêté de souffler. La misère du monde était au bout de son destin ».

Albert Cossery « Les hommes oubliés de Dieu ».

MANIFESTE DU COMITE ANTIPARLEMENTAIRE

Les révolutionnaires antiparlementaires considérant :
 1° Que l'action parlementaire, même lorsqu'elle semble battre en brèche l'organisation sociale actuelle, la consolide toujours par ailleurs ;
 2° Que si les réformes partielles sont décrétées par un Parlement, elles ne sont jamais obtenues, en réalité, que par une action directe et extraparlamentaire ;
 3° Que l'action parlementaire est, par essence même, contradictoire et néfaste à l'action directe, dont elle détourne fatalement les attentions et les énergies ;

Rappellent aux travailleurs qu'ils ne doivent attendre leur émancipation totale ou une amélioration quelconque de leur sort que d'eux-mêmes, de leurs propres efforts, de leur seule initiative, et non de l'intervention miraculeuse d'un tiers, leur élu, quel qu'il soit, à quelque parti qu'il appartienne, de quelques principes qu'il se réclame ;

Les engagent à retirer leur confiance aux partis parlementaires et de gouvernement, à se désintéresser absolument des luttes électorales, stériles et vaines, à orienter leur action vers les luttes économiques, à prendre leur place dans les syndicats et à y propager l'esprit et les méthodes révolutionnaires.

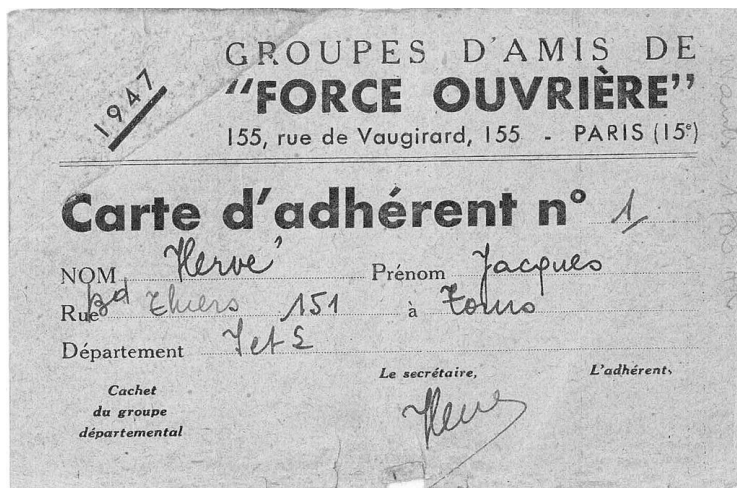
Les antiparlementaires révolutionnaires proclament en outre la nécessité pour tous d'entrer dans des groupes d'action et d'éducation révolutionnaires déjà existants et de constituer ces groupes là où ils n'existent pas.

Manifeste paru en février 1910 dans « la Guerre Sociale », « le Libertaire », « Les Temps Nouveaux » et « l'Humanité ».

« On parle au nom du peuple tout en pensant à ses propres intérêts et à ceux des milieux sociaux auxquels on appartient ! » « La gazette de Gouzy—février 2015 »

RETOUR SUR L'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER EN INDRE ET LOIRE (5)

Un groupe départemental des « Amis de Force Ouvrière » est formé en 1947. Les réunions ne pouvant plus se tenir (tout du moins dans une ambiance fraternelle et sereine) se constitue, à Tours, en décembre 1947, le Comité Départemental Syndicaliste Indépendant qui, très rapidement, engendre un bon nombre de contacts.



Parallèlement, à Paris, les 18 et 19 décembre 1947, salle de la société nationale de horticulteurs (1), se réunit la conférence nationale des groupes FO. Marius Huard et Jacques Hervé y participent pour l'Indre et Loire. Elle considère que : « La véritable confédération générale du travail

continue en dehors de l'organisation existante qui n'a plus de CGT que le nom... Demande à tous les militants responsables de constituer sans délai l'organisation sur le plan des syndicats, des Unions Départementales ou des fédérations afin de préparer dès que possible un congrès constitutif de la véritable Centrale confédérée de tous les travailleurs ».

les PC Français et Italien ont reçu l'ordre de Moscou, dès octobre, d'appliquer la doctrine Jdanov de guerre froide et de lutter contre le plan Marshall. Quelques jours après, le comité confédéral national de la CGT repousse par 832 mandats contre 101 une motion de Robert Bothereau déclarant « utile l'aide américaine à la France ». En novembre, la CGT avait donc lancé une grève « politique » au résultat négatif et le malaise n'avait fait que croître au sein de la CGT. Pour les oppositionnels, la liberté de parole dans l'organisation était devenue un véritable délit d'opinion et les discussions à caractère revendicatif devenaient de plus en plus difficiles. Certaines réunions se désertent. Les minoritaires exigent que le syndicat soit un regroupement de tous les salariés, adhérents ou non à un parti, en dehors de toute conception philosophique et religieuse. Ils souhaitent un syndicalisme où « l'impartialité du responsable remplacera l'impartialité du syndicaliste politicien ou des délégués au service du parti ». Sont responsables de ce CDSI (dont le siège se situe à la Bourse du travail de Tours, rue de Clocheville), Maurice Jacques (syndicat des PTT), Mezil (syndicat des produits chimiques), Dhier (syndicat des air-guerre-marine).

(3) Extrait de Guillaume Davranche dans le mensuel « Alternative Libertaire » de mai 2008.

« Des minorités « révolutionnaires » à la CGT-FO

Quand, les 12 et 13 avril 1948, salle de la Mutualité à Paris, s'ouvre le congrès fondateur de la nouvelle confédération syndicale, les débats sont vifs sur ce que doit être son identité. L'antistalinisme est le seul dénominateur commun des quelques dizaines de délégués présents dans la salle. Pour le reste, les jeux sont ouverts. La majorité, formée par les Amis de FO, est indéniablement pro-américaine et réformiste. Mais elle doit compter avec trois minorités qui vont faire front commun pour proposer une autre orientation : ce sont le courant de l'Union des cercles d'études syndicalistes (UCES), les ex-autonomes et les anarchistes.

L'UCES a été impulsé par des cadres issus de la fédération des Ingénieurs et Techniciens, dissoute par la CGT en mars 1945. Ce courant aujourd'hui méconnu se réclame étrangement du syndicalisme révolutionnaire. En réalité, il est surtout hostile à un réformisme sans idéal. Fasciné par le modèle fordiste à l'américaine, il prône la co-gestion, et préfigure ce que sera le « syndicalisme d'expertise » de la CFDT trente ans plus tard, toujours prompt à donner des conseils de gestion à l'État et au patronat. L'UCES a pour figures de proue André Lafond, de la fédération du Rail, et Raymond Le Bourre, du Spectacle. Son bulletin, L'Action sociale, influence certains dirigeants autonomes et secrétaires d'UD comme Patoux (Maine-et-Loire) et Hervé (Indre-et-Loire) ».

NOUS SOUTENIR

75 ! C'est le nombre d'adhérent-e-s aux Amis de Demain Le Grand Soir après les 7 nouvelles d'adhésions de janvier. Imprimer ce journal gratuit, faire vivre notre site et l'émission, nous coûte plusieurs centaines d'euros chaque année. Donc n'hésitez pas à nous aider.

Vous pouvez vous aussi nous rejoindre en envoyant votre cotisation (5 euros/an) aux Amis de Demain le Grand Soir, 14 allée des Closeries, 37520 La Riche.

En annonçant une alliance avec un parti de droite nationaliste et xénophobe pour gouverner, Syriza a démontré sa capacité à se plier aux exigences des jeux d'appareils bien loin des valeurs défendues.

Qu'importe les gouvernements et les changements de gouvernements, le syndicalisme se doit de rester indépendant des partis politiques : c'est le prix à payer pour continuer les luttes et défendre réellement les salarié-e-s ».

Les cahiers d'alter –bi mensuel de SOLIDAIRES industrie, n° 76, février 2015



Liberalism is good for me !

FORCE OUVRIÈRE

Aux travailleurs

La Conférence nationale

réunie les 18 et 19 décembre 1947 à Paris

Confirmant son précédent manifeste des 8 et 9 novembre, renouvelle son attachement à l'indépendance du mouvement syndical, à l'égard de tous les partis politiques et de tous les gouvernements, quels qu'ils soient, ainsi que son souci d'une véritable démocratie à tous les échelons de la Centrale syndicale.

Constate que son appel en vue de maintenir l'unité ouvrière n'a pas été entendu par la majorité, qui a violé elle-même ses propres décisions du Comité confédéral des 12 et 13 novembre.

Ces décisions prévoyaient, en effet, la consultation, jusqu'au 15 décembre, des travailleurs organisés et des inorganisés sur les moyens d'action à adopter pour faire aboutir les revendications posées, le C. C. N. du 19 décembre devant seul prendre les mesures conformes à l'opinion des travailleurs démocratiquement consultés.

Les ordres de grève, lancés immédiatement après le C. C. N., par certains syndicats, Fédérations ou Unions départementales, l'ont été dans le mépris le plus total de la démocratie syndicale et souvent contre la volonté de la majorité des travailleurs.

En conséquence :

La Conférence approuve pleinement l'action de la minorité du Bureau confédéral, agissant en plein accord avec le groupe central FORCE-OUVRIÈRE et les démarches effectuées pour obtenir une solution conforme aux véritables intérêts des travailleurs et mettre ainsi fin à des conflits préjudiciables au redressement économique du pays ;

Elle fait siennes les différentes déclarations du groupe central FORCE OUVRIÈRE, qui ont permis, à un moment décisif, de redonner confiance à de nombreux salariés ;

La Conférence rejette les accusations calomnieuses lancées par les dirigeants majoritaires de la C.G.T. contre les militants qui se réclament de FORCE OUVRIÈRE ;

Elle constate, au contraire, que, malgré le solennel avertissement adressé au C. C. N. par la minorité, la majorité confédérale, pour des fins étrangères au syndicalisme, n'a pas hésité à lancer la classe ouvrière dans une aventure qui ne pouvait que rompre l'unité syndicale.

La Conférence s'incline devant les manifestants tués au cours des récentes grèves. Mais elle dénonce et condamne les sévices et les actes de violences graves commis envers des ouvriers qui, usant de leur droit le plus strict de travailleurs, s'étaient prononcés contre la grève politique.

De telles exactions risquent de déshonorer le mouvement syndical, si elles étaient passées sous silence.

En décembre 1947, paraît dans « La Touraine Syndicaliste », l'organe CGT des syndicats ouvriers d'Indre et Loire, un article signé Robert Ducol (le directeur de publication et communiste) qui attaque très violemment ce qu'il appelle les scissionnistes « qui pourront se dire désormais majoritaire ». Il écrit notamment : « La bataille de la production, de la rigolade des 25 % du blablabla des comités contre la vie chère, du temps perdu, le minimum vital biologiques insuffisant à évaluer en kilos de bifteck, dixit (Jacques) Hervé, des primes de production, du stakhanovisme : voilà quelle était leur argumentation. Quand nous sommes arrivés à l'accord CGT-patronat, ils n'ont trop rien dit, le vocabulaire était momentanément épuisé, il fallait le reconstituer et alors pour le CCN du 12 novembre, redoublement d'attaques, les acomptes provisionnels, c'était de la fantaisie, la révision trimestrielle des salaires de la gnotte, et puis ces mouvements de grève, c'était de la politique. La CGT était politisée car, voyez-vous, il y avait dedans des gens qui avaient le malheur de ne pas penser comme eux et qui, par-dessus le marché, avaient la confiance des syndiqués. S'en était trop pour leur petite personne ».

Utilisant les arguments classiques, à savoir qu'ils font le jeu de la réaction et qu'ils trouvent les colonnes de « La Nouvelle République » largement ouvertes pour faire le jeu du gouvernement, il poursuit ainsi : « Nous soulignons pour notre part que ceux qui quittent aujourd'hui la CGT, Martineau, Hervé, etc., qui exigent toujours la démocratie et le respect des statuts, ont violé les statuts de la Bourse (du Travail). En effet, mis en place par le dernier congrès de la Bourse composé par les syndicats de la CGT, ils devaient examiner la situation nouvelle du fait de leur départ, donc demander la convocation rapide de ce Conseil d'Administration ». Et de continuer avec, une petite ritournelle bien stalinienne contre les durs, les purs révolutionnaires, farouches défenseurs de l'indépendance du syndicat : « A les entendre, la CGT était trop molle, elle ne menait pas une action revendicative énergique, il fallait se battre, passer à l'action directe, faire de la lutte de classes, des grèves insurrectionnelles, etc. Ils faisaient beaucoup de bruit, ils faisaient beaucoup des discours, ils avaient de belles résolutions ».

Chacun s'accusant mutuellement, de forfaitures : pour les minoritaires, Joseph Guidoux, le trésorier (conseiller municipal PC de Tours) de la bourse du travail gardant la caisse pour la donner à l'UD CGT, sans accord du CA (soit environ 100 000 francs de l'époque c'est-à-dire 3452 euros actuels). Pour les majoritaires (communistes), le syndicat des métaux de Tours poursuit en justice les scissionnistes pour récupérer les documents en leur possession et les 50 000 francs (1726 euros) lui appartenant. Il obtient d'ailleurs gain de cause en justice.

Marcel Tribut, maire de Tours, municipalise alors la gestion de la Bourse du Travail de Tours. Cette mesure permet aux syndicats FO de rester en place.

En 1948, l'UD CGT regroupe 14 000 adhérent-e-s, répartis dans 141 syndicats. Elle perd 11 000 adhérent-e-s et 78 syndicats. Une grande partie d'entre eux fondent Force Ouvrière tandis qu'une minorité reste dans l'autonomie.

Maurice Jacques (PTT), est l'animateur de la grève des postes de janvier 1947. Le centre de Tours-Gare a été l'un des premiers à démarrer. Il va entraîner un bon nombre de militant-e-s et former un gros pôle FO dans les PTT sur des options syndicalistes révolutionnaires. Il excite aussi une autre conséquente minorité chez les cheminots qui rejoindra FO. Dans les métaux, la situation est originale. Le secrétaire du syndicat, André Breton (ça ne s'invente pas !), est anarchosyndicaliste. Il crée un syndicat autonome majoritaire et implanté dans plusieurs grosses entreprises du département : CIMT, LAFFOND, SCHMITT, BILLARD. L'évènement se déroule fin octobre 1947, au 6 rue Emile Zola, à Tours, dans la salle de l'Union des mutualités. Une vingtaine de responsables s'y retrouvent et Breton propose une adhésion à la CNT (2). Jacques Hervé, lui aussi anarchosyndicaliste (et futur secrétaire générale de FO sur le département) tempore. Finalement, le nouveau syndicat reste dans l'autonomie.

Le 7 mars 1948, se réunit le congrès constitutif de la nouvelle organisation sous la présidence d'André Lafon. Les statuts de « **l'Union Départementale Syndicaliste Confédérée d'Indre et Loire** » sont écrits et présentés par Jacques, Lafon et Hervé. L'Union considère que « *Cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'expression tant matérielles que morales mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière* ».

L'Union Départementale adhère à la CGT-FO au congrès confédéral des 12 et 13 avril 1948 mais n'oblige pas ses syndicats à être à FO. Cette clause est proposée de façon à ce que le syndicat des métaux puisse y rester. A ce congrès les minoritaires (révolutionnaires anars ou trotskistes) tentent de dénommer la nouvelle organisation la « Confédération Syndicaliste des Travailleurs de France ». Avec un sigle plus ouvert aux autres organisations syndicales (CNT, autonomes, etc.), ils espèrent fédérer au-delà des rangs des « Amis de Force Ouvrière ». Jacques Hervé intervient à la tribune du congrès et déclare : « *Il faut créer les conditions qui permettent de rassembler tout le monde... Je voudrais qu'au sein du titre de l'organisation on retrouve ce mot « syndicaliste » qui cristallise magnifiquement tous ceux qui se réclament de l'indépendance du syndicalisme* ». Avec environ 1790 des voix pour, ils sont nettement battus par 14 260 voix contre (12 nuls et 391 abstentions). (Dans son intervention au congrès, Le Bourre, de la fédération du spectacle, défend une variante très proche, la « Confédération Syndicaliste du travail » : «... Il s'agit de se présenter avec des formules saines... qui soient susceptibles de rallier sous un front les camarades ouvriers, qu'ils soient anarchistes, qu'ils soient socialistes, qu'ils soient communistes, dans la mesure où ils ne sont plus stalinien »). Par ailleurs, les modifications statutaires proposées par l'UD Départementale Syndicaliste Confédérée d'Indre et Loire n'ont pas été envoyées aux syndicats de base par les organisateurs du congrès national... Maurice Jacques (PTT 37) le dénonce en vain : « *Il faut tout de même dire que vous avez eu entre les mains, dans vos syndicats, un seul projet de statuts... Qu'il y a de nombreuses semaines que (l'UD Indre et Loire) a transmis au bureau confédéral des propositions de modifications aux statuts...* ».

AUX TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS de la C.G.T.

Le Comité National de la C.G.T., réuni les 12 et 13 novembre 1947, a précisé ses positions revendicatives en face des difficultés croissantes de vie des salariés dues à la hausse excessive des prix, notamment ceux des denrées alimentaires.

En vue d'une prochaine réunion du C.C.N., prévue pour le 19 décembre, et qui aura à prendre éventuellement des décisions d'action, le Comité National a décidé dans sa majorité *une consultation de tous les salariés, syndiqués et non syndiqués.*

Respectueuse de la démocratie syndicale et attachée aux règles constantes du syndicalisme, la minorité du C.C.N. a élevé sa protestation contre une pratique travestissant la véritable figure de notre mouvement syndical, *qui ne peut faire déterminer son activité par des travailleurs inorganisés ou appartenant à des Groupements extérieurs à la C.G.T.*

Nous jugeons indispensable de porter à votre connaissance le texte intégral de cette protestation lue à la tribune du Comité Confédéral National :

- « Les membres soussignés du Bureau Confédéral de la Commission Administrative et du Comité National Confédéral,
- « rappellent que la discipline syndicale exige le respect des statuts confédéraux et que, jamais,
- « la C.G.T. n'a entendu faire déterminer son activité par des travailleurs inorganisés ou appartenant
- « à des groupements extérieurs à la C.G.T.
- « Seuls les organismes responsables de la C.G.T. par la consultation démocratique de leurs
- « adhérents, ont le droit de prendre des décisions que les revendications et la situation commandent.
- « Devant l'angoissante perspective des dangers qui menacent les libertés publiques et le régime
- « républicain, les soussignés, conscients de leurs responsabilités,
- « décidés à se dresser contre ces dangers,
- « soucieux de ne pas diviser le mouvement syndical,
- « souhaitant associer l'ensemble des travailleurs à l'application des décisions des seuls organismes
- « statutaires du mouvement confédéral,
- « refusent de souscrire à une décision qui, en faisant dépendre l'activité syndicale
- « d'autres assemblées que des assemblées régulières, risque de briser l'unité ouvrière. »

Ont signé :

Bureau Confédéral : JOUHAUX, BOTHEREAU, DELAMARRE, NEUMEYER, BOUZANQUET, SAILLANT.

Commission Administrative : FROEUR, OURADOU, DELABIT, ROSE ETIENNE, CAPOCCI, LAVERGNE, BOMAL, BEYAERT, EHNI.

Fédérations au C.C.N. : GYESSE (Employés), LAPEYRE (Travailleurs Publics), ORLHAC (Pharmacie), SIVIGNON (Air-Guerre-Marine), MARTY (Tabacs), TRIBIE (Finances), LUILLIER (Coiffeurs), CHARRIER (Livres), AIGUEPERSE (Education Nationale).

Unions Départementales membres du C.C.N. : LELIÈVRE (Manche), BRISSET (Loiret), PATOUX (Maine-et-Loire), GOUDY (Loire-Inférieure), COCHINARD (Marne), MAISONNEUVE (Doubs), WALLISER (Haut-Rhin), CHIRICONI (Ain), BERTIN (Mayenne), RUFFET (Jura), TSCHANN (Belfort), GRENTÉ (Eure), FORGUES (Haute-Garonne).

Nombre d'autres militants, qui n'appartiennent pas au C.C.N., ont d'ores et déjà déclaré s'associer pleinement à cette protestation.

Parmi ceux-ci les secrétaires de Fédération suivants :

CHARLOT André (Alimentation), MACHELON (Coiffeurs), SIDRO (Employés), CHARRERON (Employés), COLAS (Finances), VAREILLE (Finances), DELSOL (Eclairage), BOSSIS (Services Publics), GISELAIRE (Services Publics), HERDILLON (Services Publics), SINOT (Sous-Sol), MOREL (Sous-Sol), JANETS (Enseignement supérieur).

Statutairement, seuls les syndicats décident dans les Congrès de l'action confédérale. En présentant son texte la minorité confédérale s'est refusée à laisser déposséder les syndiqués de leurs prérogatives.

Les syndiqués n'admettront pas, eux non plus, de s'en laisser déposséder.

Ouvriers, Employés, Techniciens, Cadres
qui voulez un syndicalisme indépendant

Rejoignez tous nos GROUPES
" **FORCE OUVRIÈRE** "

Lisez et diffusez " **FORCE OUVRIÈRE** " dans vos Entreprises

ABONNEZ-VOUS

155, Rue de Vaugirard - PARIS-XV

Conditions d'abonnement : Un an 190 fr.

6 mois 105 fr.

3 mois 60 fr.

Chèque Postal : PARIS 5320-64

Imprimerie de " Force Ouvrière " - 65.857.

Elle va aussi échouer . Y étaient représentées la FNSA (autonomes), la tendance Unité syndicale (trotskiste), la CNT-Rail, la minorité CGT des Produits chimiques, la minorité de FO -PTT, la minorité du Livre-CGT, le Livre autonome, **les Métaux autonomes de Tours**, l'UD-FO du Maine-et-Loire, le Syndicat national des instituteurs du Rhône (École émancipée), le Syndicat démocratique Renault.

Beaucoup de syndicalistes révolutionnaires vont, à la suite de ces échecs, se retrouver finalement à FO ou dans les syndicats autonomes.

ES

Sources : Témoignages et archives de Jacques Hervé. En complément, «La CGT en Indre et Loire»; Institut CGT d'histoire sociale.

- (1) Voir ci-dessous et pages suivantes, les appels aux conférences des groupes « Force Ouvrière » les 8 et 9 novembre 1947 et les 18 et 19 décembre 1947.
- (2) A cet époque là, la CNT est représentée par une soixantaine de structures en France dont une à Tours et l'autre à Saint-Pierre-des-Corps.

FORCE OUVRIÈRE

défend la C.G.T. contre toute emprise politique

Devant les dangers croissants de la politisation des Organisations syndicales, la Conférence des groupes **FORCE OUVRIÈRE** réunie à Paris, salle Lancry, les 8 et 9 novembre 1947
Expression nationale du syndicalisme ouvrier indépendant.

Affirme que l'Unité ouvrière est plus que jamais nécessaire ;

Déclare que cette Unité ne pourrait résister à la politisation des Organisations syndicales ;
Rappelle l'impérieuse nécessité, pour le syndicalisme, de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence dont il juge utile de se saisir, ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, selon l'esprit ayant inspiré, en 1906, le Congrès Confédéral d'Amiens ;

Se déclare également en plein accord avec la Charte d'Unité de 1936, devenue préambule des statuts de la C.G.T., selon quoi le mouvement syndical ne peut s'isoler dans la nation et lui reconnaître, en conséquence, le droit de provoquer des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée ;

Considère que la force du mouvement syndical réside essentiellement dans le nombre et dans la cohésion du nombre ;

Que cette Unité et cette cohésion exigent, à l'intérieur de l'Organisation, la pratique constante des règles d'une véritable démocratie et de la plus fraternelle tolérance ;

Dénonce comme dangereuse pour l'Unité syndicale et la force du syndicalisme ouvrier la recherche systématique des postes de direction par les militants d'un parti politique, en vue de faire du mouvement syndical un instrument de ce parti.

La Conférence **Force Ouvrière** décide d'engager l'action pour la démocratisation de la C. G. T. sur la base de la libre consultation de la totalité des adhérents. Cela exige la pratique du suffrage universel et secret dans la vie syndicale et, aussi, la représentation proportionnelle des tendances exprimées, aussi bien dans l'élection des responsables syndicaux que dans les mandats dont ils disposent, au nom de leurs adhérents, partout où ils s'expriment en leur nom : à l'U. O., à la Fédération, aux Congrès Confédéraux.

S'adressant solennellement à tous les travailleurs :

- ceux groupés sous l'égide de **FORCE OUVRIÈRE**,
- ceux de la minorité confédérale qui ne les auraient pas rejoints,
- ceux aussi qui, par découragement, auraient pu abandonner l'Organisation — à ces derniers, demande de la réintégrer,
- et, à tous, demande, usant de leurs droits normaux de syndiqués et en accomplissant tous les devoirs, de s'employer, au sein de l'Organisation, à faire respecter les principes de tolérance et les règles de la démocratie pour le triomphe du syndicalisme libre et indépendant.

S'adressant aussi, et non moins solennellement, à l'actuelle majorité confédérale

Lui demande d'avoir en vue, au-dessus de toute considération partisane, les mêmes soucis supérieurs de puissance et de cohésion du syndicalisme ouvrier de la Confédération Générale du Travail.

En ce qui concerne les syndicats autonomes apparus à l'époque, outre le syndicat autonome des ouvriers des métaux de Breton, à Esvres se constitue le syndicat des brasseurs de la brasserie Saint Eloi qui ne durera qu'un an. le syndicat des gens de maison qui ne vit que quelques mois lui aussi, le syndicat du livre, chez Mame, le syndicat des travailleurs de l'Etat qui, en 1951, rejoint FO. Le syndicat des travailleurs de l'Etat de Nouâtre adhère à la fédération autonome en 1948; son secrétaire, Lapinte, rejoint lui FO ; le syndicat des professionnels de la comptabilité adhère à FO en 1948 avant de partir dans l'autonomie en 1954, le syndicat autonome de métaux à Chinon se crée la même année dans l'entreprise PRIOU (sous inspiration SFIO).

Selon un historien du mouvement ouvrier : « *On rêva d'un large regroupement de tous les syndicalistes non communistes à l'intérieur d'une même centrale rassemblant des éléments depuis la CNT jusqu'à la CFTC* ». En Indre et Loire, tout comme dans le Maine et Loire et la Loire Atlantique, à côté des militants socialistes, les militants anarchosyndicalistes ou syndicalistes révolutionnaires jouèrent les tous premiers rôles dans ces événements. « *Il n'était pas écrit d'avance que la CGT-Force Ouvrière devait être une centrale syndicale réformatrice et pro-américaine ! C'est du moins ce que certains anarchistes et syndicalistes révolutionnaires ont voulu croire lors de sa fondation, en avril 1948* » comme le souligne Guillaume Davranche dans le mensuel « Alternative Libertaire » de mai 2008 (3).

Dans « *Le Libertaire* du 28 mai 1948 » paraît Le « manifeste d'Angers » signé d'Alexandre Hébert (secrétaire de l'UD FO de Loire-Atlantique), de **Hervé (secrétaire de l'UD Syndicaliste Confédérée d'Indre-et-Loire)**, de Lacueille (secrétaire de l'UD Syndicaliste du Cher), de Patoux (secrétaire de l'UD FO du Maine-de-Loire), de Thareau (secrétaire de l'UD CNT du Maine-et-Loire) et de Périer (secrétaire du syndicat départemental des techniciens du Bâtiment FO de Maine-et-Loire). Il va tenter, vainement, de fédérer ces tendances révolutionnaires. Il précise que « *Malgré certaines garanties de démocratie qu'offre cette dernière centrale (la CGT-FO), il est incontestable qu'une fraction de la classe ouvrière témoigne de la réticence à l'égard de l'orientation et de la structure de la CGT-FO... Nous affirmons que le mode d'action directe le plus opérant est l'occupation directe (des entreprises). Cette action devra de développer la prise en charge des usines ou entreprises par les travailleurs qui les gèreront aux lieu et place du patronat au bénéfice de la collectivité... Actuellement, les Comités d'Entreprises ne constituent qu'une caricature de contrôle ouvrier et ne sont, très souvent, qu'une forme de collaboration entre patronat et délégués ouvriers ne servant que des intérêts égoïstes.*

De même, le Conseil Economique, dans sa structure actuelle, ne saurait aboutir qu'à l'intégration du mouvement syndical dans l'appareil de l'Etat sans aucun profit pour la classe ouvrière... ».

Au final, le 1 mai 1949, l'UD CNT du Maine et Loire, lassée des querelles et des sectarismes internes, finit par fusionner avec l'UD FO.

Le 12 et 13 novembre 1949, 150 personnes participent à la conférence nationale du Cartel d'Unité d'Action Syndicaliste. C'est une autre tentative d'unification des syndicalistes révolutionnaires et de créer une centrale syndicale révolutionnaire.